

Note de service

DESTINATAIRES :	À tous les intervenant·es, médecins et gestionnaires du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITRICE :	Chantale Boulay, Directrice adjointe des services multidisciplinaires aux opérations, Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire (DSMREU)
DATE :	2025-04-29
OBJET :	PRO-10405 Procédure clinique – Refus de transfert depuis le milieu hospitalier vers un milieu d'hébergement ou de réadaptation

Veuillez prendre note que les travaux pour l'outil clinique cité en objet ont été recommandés par le comité de coordination des outils cliniques.

UTILISATION VISÉE

Cette procédure présente les étapes à réaliser ainsi que les rôles et responsabilités des gestionnaires et des intervenant·es lors des situations où une **personne hospitalisée** dans l'un des hôpitaux du CISSS de la Montérégie-Ouest :

- A un statut **niveau de soins alternatif (NSA)**, c'est-à-dire ne requiert plus les services spécialisés et le plateau technique de l'hôpital, mais nécessite des soins et services pouvant être offerts dans une autre installation ou un autre établissement ;
- A fait les démarches de **planification de congé** visant son transfert vers un milieu adapté à sa condition de santé et à ses besoins (hébergement ou réadaptation) ;
- Mais **refuse¹ un transfert** vers le lieu disponible proposé par le guichet d'accès ;
- Et souhaite maintenir son attente depuis le milieu hospitalier pour un transfert vers un autre lieu de la même catégorie (hébergement ou réadaptation).

Une approche proactive et collaborative permet d'assurer une meilleure fluidité dans les différentes étapes de l'épisode de soins. Les modalités de cette procédure doivent être appliquées dans le respect des droits de la personne, des normes, des lois et des règlements en vigueur.

DOCUMENTS ASSOCIÉS

Prendre note également que les documents associés suivants sont disponibles sur l'intranet :

- [Fiche éthique : Refus de transfert depuis le milieu hospitalier vers un milieu d'hébergement ou de réadaptation](#)
- Feuillet d'information : Le bon endroit pour recevoir les bons soins (bientôt disponible dans les outils de la [page Intranet SSPPCC](#))

Des activités de diffusions vont avoir lieu dans les équipes concernées entre le 29 avril et le 16 mai 2025. L'implantation sera suivie en continu à compter du 20 mai 2025.
--

PORTEUR DE DOSSIER

Toute question en lien avec l'utilisation et l'application de la procédure peut être adressée à Chantale Boulay : chantale.boulay.cssssuroit16@ssss.gouv.qc.ca

¹ La personne hospitalisée ou, si elle est inapte à consentir à ses soins, la personne habilitée à le faire.